



MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 32. — N° 18.

TE VEA NO TAHITI

Mahana maha 3 me 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT payables d'avance :

Un an	48 fr.
Six mois	30 »
Trois mois	18 »

Un numéro : 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant) :

Les 30 premières lignes	50 c. la ligne.
Après de 30 lignes	25 id.

Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

PARTIE OFFICIELLE

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Conformément à l'arrêté constitutif du 30 juin 1880, la chambre de commerce a, dans sa séance du 16 avril courant, procédé au tirage au sort des trois membres devant sortir, en vue du renouvellement partiel qui a lieu chaque année; le sort a désigné :

- Parmi les Français :
MM. Raoult et Ribollet;
- Parmi les étrangers :
M. Walker.

Par suite de la démission de M. Meul, le nombre des membres étrangers à remplacer se trouve porté à deux.

Il sera prochainement pourvu, par voie d'élection, au remplacement de ces quatre membres.

Les listes des électeurs français et étrangers resteront déposées à la Direction de l'Intérieur du 4 au 12 mai inclus; les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours de 8 à 10 heures du matin et de 2 à 4 heures de l'après-midi. Les réclamations devront être adressées au Directeur de l'Intérieur le 12 mai au plus tard.

Immigration.

Conformément à la décision du comité supérieur de l'immigration, l'Administration a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle se propose de faire procéder à un recrutement de travailleurs vers le mois de juillet prochain.

En conséquence, les personnes qui désireraient participer à la répartition de ce convoi sont invitées à se présenter à la Direction de l'Intérieur (1^{er} bureau) à l'effet d'y signer une demande conforme au modèle annexé à l'arrêté du 24 février 1883, pièce qui sera émise en double expédition.

Les prix d'introduction seront les suivants :

Pour un contrat d'une durée de trois années.....	225 fr.
— — — — — quatre années.....	300
— — — — — cinq années.....	375

Les prix de base de la première opération pourront être modifiés pour les convois ultérieurs, qui seront recrutés chaque année au mois d'avril ou de mai.

Courrier entre Papéete et San Francisco.

Il sera procédé, le 8 août 1883, à 2 heures de l'après-midi, dans le cabinet du Directeur de l'Intérieur des Etablissements français de l'Océanie, à Papéete, à l'adjudication de l'entreprise du transport régulier des passagers et de la correspondance entre San Francisco et Papéete et vice versa, pendant trois ans, du 1^{er} janvier 1884 au 31 décembre 1886.

- Les offres pourront être faites :
- 1^o Pour un service mensuel par bâtiments à vapeur mixtes;
 - 2^o Pour un service bi-mensuel par bâtiments à voiles de 200 tonneaux;
 - 3^o Pour un service mensuel par bâtiments voiliers de 300 tonneaux.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la Direction de l'Intérieur.

Caisse agricole

Les personnes désirant des traites de la Caisse agricole sont prévenues que mercredi prochain 9 du courant, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, dans les bureaux de cette Caisse, à l'adjudication de ces valeurs pour une somme de 40,000 fr., divisée selon la convenance des adjudicataires.

L'enchère partira de la prime de 3 p. 0/0, qui est adoptée comme mise à prix de l'adjudication.

Persons wishing to procure bills of the Caisse agricole are informed that on Wednesday next, 9th instant, at 2 o'clock in the afternoon, there will be a sale of these bills, at the office of said Caisse, to the amount of 40,000 francs, drawn out to suit purchasers.

The bids to commence at the adopted premium of 3 per cent as a starting price for the sale.

Le Secrétaire-trésorier,
DRAPEAU.

ADMINISTRATION DE LA MARINE

Avis.

Conformément à la loi des finances du 20 décembre 1882, art. 23, à partir du 1^{er} janvier 1884 est supprimée la retenue de trois pour cent (3 p. 0/0) établie au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel du Ministère de la marine et des colonies.

Les retenues stipulées au profit de la caisse des invalides dans les marchés en cours d'exécution seront exercées par voie de précompte sur le montant des sommes ordonnées au profit des ayants-droit.

PARTIE NON OFFICIELLE

Déclaration du nouveau ministre.

M. Jules Ferry, président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a donné successivement lecture à la Chambre et au Sénat, dans leur séance du 23 février dernier, de la déclaration suivante :

Messieurs,

Le Cabinet que M. le Président de la République a honoré de sa confiance, et qui vient respectueusement solliciter la vôtre, ne se fait aucune illusion sur les difficultés de la tâche qu'il a acceptée, ni sur la gravité de la situation parlementaire à laquelle il est chargé de pourvoir.

Cette situation ne peut se dénouer que par la clarté et par la franchise. Nous venons vous exposer, sans réticence, les réflexions qu'elle nous inspire, les mesures immédiates dont nous entendons la direction à donner aux affaires publiques.

Il importe avant tout de clore l'incident qui a si malheureusement troublé l'accord entre les deux Assemblées républicaines. Notre premier devoir sera de satisfaire et d'apaiser, dans les limites de ce qui est juste, légal et possible, des réclamations légitimes, des défiances qu'il faut garder de pousser à l'excès, et nous sommes résolus à user immédiatement, à cet effet, des droits incontestés que confère au pouvoir exécutif la loi du 19 mai 1834.

Nous croyons qu'il n'y a pour le moment rien de plus à faire; que la République n'est pas en péril, et que, si elle rencontrait chaque jour des conspirateurs sérieux, elle trouverait dans son droit sapé-

dans la résolution de ceux qui répondent de ses destinées, dans le concours même de ceux qui ont travaillé à la fonder les pouvoirs qui n'ont jamais fait défaut à un gouvernement régulier. Messieurs, ce sont les ennemis des gouvernements libres qui voudraient les réduire au rôle de gouvernements sans défense.

Mais les populations françaises, qui témoignent chaque jour par leurs votes leur attachement de plus en plus profond aux institutions républicaines, ne l'entendent pas ainsi, et loin de vouloir abandonner la République à un périlleux laisser-faire, elles seraient plutôt tentées de croire que la République n'est pas assez défendue. Aussi, sans toucher à des libertés essentielles dont la générosité même est l'honneur du gouvernement républicain, nous vous demanderons des mesures sur les cris publics et sur l'affichage, ayant pour but de soustraire, tout au moins, la liberté de la voie publique aux manifestations factieuses.

Messieurs, on l'a dit depuis longtemps, c'est surtout par la bonne conduite des affaires publiques, par le souci incessant des vœux et des sentiments du pays, que les gouvernements libres se défendent et se fortifient.

La Chambre des députés l'a bien compris, elle qui a mis dès le premier jour son ambition à mériter le titre de Chambre réformatrice, le plus beau nom qui soit au monde.

Oui, nous avons reçu du pays le mandat de réformer, et nous l'accomplissons; mais ce pays nous demande, à cette heure, avec non moins d'énergie, d'administrer, de gouverner, d'enraciner la République.

Ce peuple sage et résolu, le plus laborieux et le plus ordonné des peuples, qui a poursuivi, à travers tant d'obstacles, à force de patience et de courage civique, l'établissement de la République démocratique, a cherché et aimé en elle le gouvernement définitif et nécessaire; mais ses élus manqueraient gravement à ses volontés formelles, s'ils donnaient à la République la fausse apparence d'un gouvernement agité et provisoire.

Messieurs, deux choses sont nécessaires à un gouvernement réformateur: il lui faut un terrain quelque peu solide et une bonne méthode:

Un terrain solide, à l'abri des crises incessantes qui paralysent l'action des pouvoirs publics, affaiblissent l'autorité républicaine, engendrent des gouvernements sans esprit de suite et sans crédit;

Une méthode politique et parlementaire qui consiste à ne pas aborder toutes les questions à la fois, à limiter avec soin le champ des réformes pour le parcourir plus sûrement, à écarter les questions irritantes et les débats stériles, à modérer enfin l'initiative individuelle de façon à laisser au gouvernement l'initiative qui lui appartient de droit.

Les mesures urgentes, celles qui sont les plus mûres et qui ne peuvent plus attendre, sont faciles à énumérer, sans parler de la réforme de la magistrature qui vient de faire un grand pas et qu'il est de l'honneur du Parlement de mener à terme — ni de la loi municipale, sur laquelle l'accord sera facile, croyons-nous, entre le gouvernement et les Chambres — ni des lois militaires qui tiennent, comme l'armée elle-même, la première place dans nos communes préoccupations.

La Chambre a mis à son ordre du jour la loi relative aux récidivistes attendue si impatiemment par le pays, et les propositions des lois relatives aux caisses de retraite pour la vieillesse et aux sociétés de secours mutuels, propositions qui, avec la loi sur les syndicats professionnels, marquent d'un caractère particulier l'œuvre de cette législature.

De notre côté, Messieurs, nous vous présenterons très-prochainement le budget ordinaire de 1884, qui devra être réglé par les Chambres, comme il l'a été par le gouvernement, sur le principe de la plus stricte économie.

Nous allons ouvrir les négociations avec les grandes compagnies de chemins de fer, dans le ferme espoir qu'il en sortira des conventions équitables, respectueuses des droits de l'Etat, et qui faciliteront l'exécution de grands travaux publics sans charger à l'excès notre écarté.

Nous vous apporterons également, dans un bref délai, la suite des mesures destinées à compléter l'organisation du protectorat français en Tunisie, convaincus que cette organisation nous permettra de réduire rapidement, dans des proportions considérables, les charges de l'occupation.

Messieurs, la politique extérieure de ce cabinet, comme celle de tous ses prédécesseurs, depuis douze ans, ne peut être qu'une politique de paix. La paix est le premier besoin et l'instinct profond de toute grande démocratie.

Mais une politique pacifique n'est pas nécessairement une politi-

que inactive. Partant, dans toutes les questions où nos intérêts, et notre honneur sont engagés, nous voulons, nous devons maintenant à la France le rang qui lui appartient.

C'est précisément pour conserver à notre patrie son autorité morale et son crédit parmi les peuples qu'il importe de donner à l'Europe le spectacle d'un gouvernement plus sûr de son lendemain, mieux armé contre les factions qu'elles soient, d'une administration forte et respectée, d'une République parlementaire reposant sur ces trois choses essentiellement françaises: le bon sens, le travail et l'amour du progrès.

Papeete, le 3 mai 1883.

L'*Eclairer*, commandant Pouglin de la Maisonneuve, est arrivé à Papeete lundi dernier 30 avril, venant en quatre jours de l'île Caroline, où il a laissé les astronomes au milieu de leurs préparatifs d'observations.

L'*Eclairer* a été désigné par M. le Ministre de la marine et des colonies pour transporter une partie des missions scientifiques que l'éclipse totale du soleil a attirées en Océanie.

Voici la liste des passagers qui ont embarqué à Panama:

- MM. JANSSEN, directeur de l'observatoire de Meudon, chef de la mission française;
- TROUVELLO, astronome;
- PASTER, photographe de l'Observatoire, et un garde;
- PALISA, directeur de l'observatoire de Vienne (Autriche);
- TACCINI, directeur de l'observatoire du collège royalin.

L'*Eclairer* a quitté Panama le 31 mars, et a mouillé à Taïhoac (Marquises) le 19 avril, après avoir parcouru en moins de vingt jours une distance supérieure à 1,200 lieues marines. La *Vire*, ayant à son bord M. le Gouverneur de nos Etablissements, était sur rade.

Après une courte relâche ayant pour but de prendre quelques vivres frais, et d'assurer l'approvisionnement de charbon nécessaire au voyage restant à effectuer, l'*Eclairer* a fait route pour l'île Caroline, où il est arrivé le 22 avril au soir.

Sur cette île sans mouillage, sans abri, présentant l'aspect d'une des îles de l'archipel Taoutou, il a fallu débarquer avec le plus grand soin des instruments lourds et encombrants. Cette opération, extrêmement délicate, a été menée avec succès et terminée sans le moindre accident en trois jours.

Le commandant de l'*Eclairer* a laissé à la disposition des missions scientifiques dix-sept de ses hommes, qui prêteront à MM. les astronomes le concours dévoué et intelligent qu'on est habitué à rencontrer chez nos marins; puis il a fait route pour Papeete, afin de faire du charbon et donner à son équipage un peu de repos avant de retourner à l'île Caroline, où il doit se trouver le 13 du courant.

Nous souhaitons aux savants astronomes un plein succès dans leurs observations.

Il y a lieu de rétablir ainsi qu'il suit le paragraphe annonçant au dernier numéro l'arrivée à Papeete du navire de guerre des Etats-Unis:

La corvette américaine *Harford*, commandée par M. CARPENTER, capitaine de vaisseau, est entrée hier au port vers cinq heures du soir, venant en trois jours de l'île Caroline, où elle a conduit des astronomes chargés d'observer l'éclipse de soleil du 6 mai 1883.

M. Spitz, dont nous avons annoncé le succès dans sa pénible et même périlleuse ascension de l'Aorai, est revenu dimanche dernier en bonne santé, ainsi que ses deux aides indigènes.

Ses amis et admirateurs sont allés au-devant de lui jusqu'au pont de Fautaua pour lui faire une ovation brillante.

Les quais et les principales rues de la ville ont été parcourues dans une voiture ornée de feuillage, surmontée du drapeau national et manée d'une fanfare.

En passant devant la caserne de l'infanterie de marine, notre excursionniste a été salué par les vifs applaudissements de ses anciens camarades.

Arrivée du courrier.

Le *Tropic Bird*, chargé du transport de la correspondance mensuelle, est arrivé de San Francisco samedi dernier dans la soirée.

BELETTIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Extrait des extraits du Courrier de San Francisco.)

FRANCE.

Paris, 5 mars. — Au cours de la séance d'aujourd'hui, relativement à la demande de prendre en considération une proposition tendant à réviser la Constitution, M. Jules Ferry, président du conseil, refuse formellement d'aller au devant d'un nouvel échec en soumettant au Sénat un pareil projet. Il dit qu'il défendra énergiquement devant la Chambre le projet qu'on il croira la révision possible. Le moment est important. La population ne soutiendrait plus la République si cette forme de gouvernement signifiait instabilité et agitation. Peut-être, dit-il, pourra-t-on faire avant les élections de 1885 une tentative au Sénat pour le décider à accepter la révision.

Paris, 6 mars. — Au cours de la séance, M. Clémenceau a développé ses arguments en faveur de la révision de la Constitution. M. J. Ferry, président du Conseil, a déclaré que pour le moment, il était absolument impossible de poser une question de cabinet. Finalement le président a donné lecture d'une motion déclarant que la Chambre, ayant confiance dans le Gouvernement, rejetait la proposition de réviser la Constitution. M. Jules Ferry se ralliant à cette proposition, elle fut luise aux voix et adoptée par 307 voix contre 182.

Paris, 9 mars. — Dans sa séance d'hier, le Sénat a rejeté l'article premier du projet de loi présenté par M. Jules Simon relatif aux associations religieuses. Précédemment à l'ouverture du scrutin, le ministre de l'intérieur avait annoncé que le gouvernement se proposait de soumettre au parlement un projet de loi concernant le même sujet.

Paris, 10 mars. — Au cours de la séance d'aujourd'hui, le ministre de l'intérieur, répondant à M. de Cassagnac, dit que les républicains ont condamné les réunions tumultueuses, tandis que les monarchistes les ont encouragées. A l'aide des moyens qu'il a à sa disposition, ajoute le ministre, le gouvernement saura maintenir l'ordre. M. de Cassagnac proteste contre les accusations portées contre les monarchistes. Il assure que la République est responsable de ces événements qui ne font que commencer. Le ministre réplique que des mesures seront prises pour disperser tout nouveau meeting sur la voie publique.

Paris, 13 mars. — Le budget de 1884 vient d'être soumis à la Chambre des députés. Les recettes s'élevaient à 3 milliards 203,640,825 francs et les dépenses à 3 milliards 103,441,465 francs.

Paris, 14 mars. — Au cours de la séance du Sénat, le comte de Saint-Vallier a demandé à M. Challemeil-Lacour, ministre des affaires étrangères, quelle était la situation des colonies, spécialement ou en était le projet d'occuper le Tonquin, l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis, dit-il, ont absorbé l'extrême Orient; il est, pour la France, indispensable de prendre possession du Tonquin, de manière à hâter l'occupation de la Cochinchine. Répondant à cette interpellation, le ministre a déclaré que le Gouvernement n'avait l'intention ni d'abandonner ni de conquérir le Tonquin, mais seulement d'occuper une certaine portion de ce territoire, afin de bien démontrer que la France a l'intention de s'y établir définitivement.

Paris, 19 mars. — La Chambre des députés a rejeté la proposition faite par les radicaux concernant les plaintes formulées par la population minière, et adopté l'ordre du jour pur et simple. Relativement à une demande d'amnistie en faveur des condamnés politiques, le ministre de l'intérieur a répondu que le moment était mal choisi. On attendra pour cela que le calme soit rétabli. La Chambre a rejeté cette proposition, et s'est ajournée à un mois.

Paris, 12 mars. — Le scrutin ouvert hier pour l'élection d'un membre de la Chambre des députés en remplacement de M. Gambetta, décédé, n'a pas eu de résultat. M. Sigismond Lacroix a reçu le plus grand nombre de voix, mais pas assez pour être élu. Un second tour de scrutin est nécessaire.

Paris, 18 mars. — M. Casimir Périer, du centre gauche, candidat à la députation, a défait son concurrent, M. Charonnet, radical.

Paris, 25 mars. — Après un deuxième tour de scrutin, M. Sigismond Lacroix, radical, a été élu membre de la Chambre des députés, en remplacement de M. Gambetta, décédé.

Paris, 8 mars. — Les socialistes ont déterminés à se réunir vendredi, Esplanade des Invalides, bien que le Gouvernement ait

annoncé qu'il interdirait le meeting. Il est probable qu'il en résultera une émeute.

Paris, 9 mars. — La manifestation annoncée pour aujourd'hui a pris des proportions inquiétantes. La police a dispersé la réunion qui s'est portée Esplanade des Invalides. Dans la soirée vers 8 heures, un rassemblement s'est formé devant le Corps législatif. Après les sommations d'usage, la cavalerie a dispersé la foule. Sur la rive gauche, un groupe d'émeutiers, ayant à leur tête Louise Michel brandissant un drapeau noir, ont commis quelques outrages. Vers 9 heures et demie, la foule, répartie en cinq groupes assez nombreux, s'était rassemblée Esplanade des Invalides, boulevard de Laguerre, Maubourg, place de la Concorde et quai d'Orsay, où la cavalerie l'a chargée à plusieurs reprises. Un certain nombre de manifestants ont été blessés. A 8 heures et demie, tous les rassemblements étaient dispersés, l'ordre rétabli. On attache peu d'importance à cette manifestation.

Paris, 10 mars. — Les dix-neuf émeutiers arrêtés hier ont été condamnés à diverses peines d'emprisonnement dont le maximum est de six mois. Le gouvernement interdira positivement la réunion de demain. Il sera défendu d'approcher les abords de l'Hôtel-de-Ville.

Paris, 11 mars. — Aujourd'hui a eu lieu un meeting auquel assistaient vingt mille personnes. La réunion avait pour but de protester contre la Chambre des députés qui vient d'adopter un ordre du jour par lequel, rejetant la proposition de réviser la Constitution, elle exprime sa confiance dans le gouvernement. On est que préalablement à l'ouverture du scrutin, M. J. Ferry, président du conseil, avait déclaré à la Chambre qu'il faisait de cette proposition une question de cabinet. Plusieurs députés de l'extrême gauche assistaient au meeting. Une proposition tendant à établir la révision de la Constitution y a été adoptée.

Paris, 11 mars. — La police a dispersé plusieurs groupes qui s'étaient formés pendant la journée, place de l'Hôtel-de-Ville. Un peu plus tard, la police et la garde municipale ont dispersé un rassemblement de quinze cents personnes. La cavalerie a chargé à deux reprises. Un certain nombre de manifestants ont été blessés. — Au cours d'une réunion de francs-maçons, le président, M. Guagot, a affirmé qu'un bonapartiste s'était mis à la tête de la manifestation de vendredi. Cette remarque a provoqué différentes altercations entre les membres de la réunion, suivies d'injures à l'adresse de M. Guagot.

Londres, 12 mars. — Les dépêches de Paris assurent que les manifestations qui ont lieu en ce moment peuvent être attribuées à ce que 50,000 ouvriers sont sans ouvrage.

Paris, 13 mars. — Les agents chargés de surveiller les socialistes croient que le prince Napoléon et M. Rouher sont instruits des faits et gestes des agitateurs.

Paris, 15 mars. — Quatre anarchistes, dont deux membres de la presse parisienne, viennent d'être condamnés chacun à deux ans de prison et 3,000 fr. d'amende pour avoir prononcé des discours séditieux. Le gouvernement a pris la résolution d'expulser, après qu'ils auront subi leurs peines, tous les étrangers qui ont été condamnés à la suite des dernières démonstrations. Ce sont presque tous des Allemands.

Paris, 16 mars. — Plusieurs journaux de la capitale annoncent que les quartiers pauvres de Paris sont en butte à une active propagande jégitimiste. Des émissaires y distribuent des bons de pain, sous forme de ticket orange d'une couronne royale et de fleurs de lys, au dos duquel est lithographié un manifeste signé Henri V.

Paris, 17 mars. — Vingt-deux banquets ou réunions communistes sont annoncés pour demain, dans différents quartiers de Paris. Il est probable que les anarchistes ne se réuniront pas au Champ-de-Mars, ainsi qu'ils en avaient formé le projet. Toute la garnison de Paris est consignée pour demain.

Paris, 18 mars. — Jusqu'à 3 h. 30 m., on ne signale aucun déploiement de troupes dans Paris. La journée est même plus calme que d'habitude. Rien ne s'est passé, ni au Champ-de-Mars, où les communistes avaient formé le projet de se rassembler, ni au Père-Lachaise, où reposent les victimes de l'insurrection de 1871. En province, les seuls incidents à signaler sont : une réunion peu nombreuse à Saint-Etienne, dispersée sans résistance; une autre à Roubaix, où il a fallu employer la force et procéder à l'arrestation de huit récalcitrants.

Paris, 18 mars (nuit). — A part quelques ivrognes arrêtés dans les rues, la tranquillité la plus complète n'a cessé de régner dans Paris.

Paris, 19 mars. — La journée d'hier s'est passée tranquillement. Plusieurs meetings socialistes ont bien eu lieu, mais on n'a à signaler aucun désordre notable part.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

du mercredi 23 avril au mardi 1^{er} mai inclus 1883.

SAVINES DE COMMERCE ENTRÉS.

- 23 avril. Corvette américaine Hartford, commandée par M. Carpenter, capitaine de vaisseau, ven. de l'île Caroline en 4 jours.
24 avril. Eclairier d'escadre Eclairer, commandé par M. Pouglin de la Maison-Neuve, capitaine de frégate, ven. de Panama en 30 jours, avec escale à Taiohae, l'île Caroline et Moorea.
30 avril. Goel. de la station locale Orohena, 20 h. d'équipage, commandé par M. Robin, lieutenant de vaisseau, ven. de Raiatea.

SAVINES DE COMMERCE ENTRÉS.

- 23 avril. Goel. française Loreley, de 115 ton., cap. Stockfleth, ven. de Taiohae en 17 jours.
26 avril. Goel. française Vision, de 13 ton., patron Tuhiua, ven. de Nian en 8 jours.
27 avril. Trois-mâts-barque allemand Georg Blohm, de 466 ton., cap. Andresen, ven. de Penang en 73 jours.
28 avril. Goel. allemande Atalante, de 30 ton., cap. Engelke, ven. de Raiatea en 4 jours.
29 avril. Brig français Yacover, de 83 ton., cap. Sweet, ven. de Valparaiso en 52 jours, avec escale à l'île de Raoua.
30 avril. Goel. française Gustav, de 110 ton., cap. Fuldner, ven. de San Francisco en 42 jours, 3 passag., M. Fortcarquier, mécanicien principal de la marine, M. et M^{me} Kent, français.
1^{er} mai. Goel. française Mangarera, de 23 ton., cap. Trepling, ven. de Makatea en 2 jours; 5 passag. indigènes.
27 avril. Goel. allemande Tsamoufi, de 40 ton., cap. Cheney, ven. de Mangarera en 7 jours; 5 passag., MM. Peters, français, Davis, américain, et 2 indigènes.
30 avril. Trois-mâts-barque anglais John Williams, de 486 ton., cap. Turpie, ven. de Sydney en 32 jours.
30 avril. Trois-mâts-goel américain Tropic Bird, de 331 ton., cap. Burns, ven. de San Francisco en 29 jours, apportant le courrier; 7 passag., M^{me} Burns et 1 enfant, M. et M^{me} Lewis, M. Cluse, américain, et M^{me} Beenk, allemande.

SAVINES DE COMMERCE SORTIS.

- 27 avril. Côte français Able, de 23 ton., cap. Le Guen, all. à Papeuriri.
30 avril. Goel. française Vision, de 13 ton. patron Tuhiua, all. à Makatea.
1^{er} mai. Goel. française Iua, de 68 ton., cap. Bosquier, all. à Apataki.

BATEMENTS SUR RADE.

DE QUERRE.

- 6 avril. Aviso à vapeur français Volage, commandé par M. Ingouff, lieutenant de vaisseau.
25 avril. Corvette américaine Hartford, commandée par M. Carpenter, capitaine de vaisseau.
30 avril. Eclairier d'escadre Eclairer, commandé par M. Pouglin de la Maison-Neuve, capitaine de frégate.
30 avril. Goel. de la station locale Orohena, 20 h. d'équipage, commandé par M. Robin, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

- 3 avril. Trois-mâts-golette allemand Deutschland, de 381 ton., cap. Lüders.
9 avril. Goel. allemande Giroude, de 71 ton., cap. Wells.
21 avril. Goel. française Vini, de 100 ton., cap. Bosquier.
21 avril. Goel. américaine Grandmont, de 136 ton., cap. Lee.
25 avril. Goel. française Loreley, de 115 ton., cap. Stockfleth.
27 avril. Trois-mâts-barque Georg Blohm, de 466 ton., cap. Andresen.
28 avril. Goel. allemande Atalante, de 30 ton., cap. Engelke.
28 avril. Brig français Yacover, de 83 ton., cap. Sweet.
28 avril. Goel. française Gustav, de 110 ton., cap. Fuldner.
29 avril. Goel. française Mangarera, de 23 ton., cap. Trepling.
29 avril. Goel. allemande Tsamoufi, de 40 ton., cap. Cheney.
30 avril. Trois-mâts-barque anglais John Williams, de 486 ton., cap. Turpie.
30 avril. Trois-mâts-goel. américain Tropic Bird, de 331 ton., cap. Burns.

ANNONCES

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

(Extrait publié en conformité de l'article 56 de la loi du 24 juillet 1867.)

Par acte sous-seing privé en date du 27 avril 1883, enregistré et déposé au greffe des tribunaux de Papeete le 28 du même mois, une société en nom collectif ayant pour objet l'achat et la vente de toutes marchandises et produits, tant à Tahiti et dépendances que dans les arches circonvoisins, a été formée entre:

- 1^{er} M. GEORGE DARSIÉ;
2^e M. JAMES JOSUDA MACRÉ;
3^e M. GEORGE ALEXIS MOULRY MILLER, tous les trois négociants à Papeete.

La raison sociale est DARSIE ET C^{ie}. Le siège social est à Papeete, quai du Commerce. Charge associée aura la signature sociale. Le capital social est de 200,000 francs (deux cent mille francs). La société commence le 1^{er} mai 1883 pour finir au 31 décembre 1884; elle sera prorogée d'année en année tant que l'un des associés n'aura pas manifesté son intention de la dissoudre. Avis de cette dissolution doit être donné en cours d'année avant le 30 septembre.

Pour extrait: GEORGE DARSIÉ, JAMES JOSUDA MACRÉ, G. MILLER.

(2^e f.) Enregistré à Papeete, le 28 avril 1883, n^o 13, r^o, c^o 3, Reçu des droits.—A. CAUVET. 92

VIN ROUGE

BON VIN VIEUX en bouteilles. — Un petit lot.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que son association avec M. Vermandon a pris fin le 1^{er} mai courant, conformément à leur acte de société publié au Messager du 29 mai 1881.

96 Papeete, le 2 mai 1883. HOSLEY.

Les membres de la Société LA FRATERNELLE sont priés de se réunir en comité général le samedi 5 mai 1883; à 7 h. 1/2 du soir, au Temple Maçonnique (rue des Beaux-Arts). 90-2-2 Le secrétaire, J.-B. VIDAL.

Le sieur Matti a Teamo, demeurant à Tautira, demande à faire inscrire en son nom la terre Fareohé, sise au sous-district d'Abihoroa, 93

Te opua nei te tauta ra o Matti a Teamo, e tia i Tautira, i te tomie i tone hio i ni i te fenua ra o Fareohé, e vai te matacaini-iti ra o Abihoroa, i te matacaini ra o Tautira.

Le sieur Matti a Teamo, demeurant à Tautira, demande à faire inscrire au nom de sieur Marama a Tehuta la terre Ariapu, ainsi que les vallées à fel Valia et Topourahuru, sises au sous-district d'Ahapai, district de Tautira. 94

Te ani mai nei te tauta ra o Matti a Teamo, e tia i Tautira, i te tomie i te loa o te tauta ra o Marama a Tehuta i te fenua ra o Ariapu, e na peh fel Valia e Topourahuru, e vai i te matacaini-iti ra o Ahapai, i te matacaini ra o Tautira. 94

Le sieur Matti a Teamo, demeurant à Tautira, demande à faire inscrire au nom de Teieie a Matti et au nom de dame Teina a Teihotata la terre Teihua, les vallées à fel Tevaira, Marau, Teoraha et la montagne Tahiraro, sises au sous-district d'Ahapai, district de Tautira. 95

Te ani mai nei te tauta ra o Matti a Teamo, e tia i Tautira, i te tomie i te loa o te tauta ra o Teieie a Matti i te loa o te vahine ra o Teina a Teihotata i te fenua ra o Teihua, e na peh fel ra o Tevaira, Marau, Teoraha e i te moua ra o Tahiraro, e vai i te matacaini-iti ra o Ahapai, i te matacaini ra o Tautira.

Table with 2 columns: 'En vente à l'imprimerie du Gouvernement;' and 'E ho hia ki te fare anesi na para e i Hoo:'. It lists various items like 'LE 3^e VOLUME DE LA TE FITI O TE PUTA' and 'AMU FAAITA HIA' with their respective prices.

Table with 2 columns: '3^e LIVRAISON: HISTOIRE D'ALI-BABA' and 'TE 3 O TE PUTA IHI: PABAU NO ARI-FAMAU'. It lists prices for these publications.

ANNUAIRE DE TAHITI POUR 1883

Prix: 2 fr. 50 c.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 26 avril au 2 mai 1883.

Table with 7 columns: DATES, Pression barométrique (Moyenne, Maxima, Minima), Température (6 heures du matin, 4 heures du soir, Moyenne, Maxima de la journée, Minima de la journée), Pluie (dans les 24 heures), and VENTS DOMINANTS (N, E, S, O, NE, NO, SE, SO).

PARTIE LITTÉRAIRE

HISTOIRE D'ALADDIN

DE LA LAMPE MERVEILLEUSE.

(Suite.— Voir le précédent numéro.)

ET PARAU NO ARATINI

OIA HOI TE MOHI MAERE HIA.

(O mariti hoi. — Allié I te numero ma'ua i tei.)

Alors le magicien africain, af-
 désespéré de la résistance de ce
 jeune homme, entra dans une
 fureur épouvantable; il jeta un
 peu de son parfum sur le feu,
 qu'il avait eu soin d'entretenir,
 et à peine eut-il prononcé deux
 paroles magiques, que la pierre
 qui servait à former l'entrée du
 caveau se remit d'elle-même à
 sa place, avec la terre par des-
 sus, au même état qu'elle était
 à l'arrivée du magicien africain et
 d'Aladdin.

Il est certain que le magicien
 africain n'était pas frère de Mos-
 tafa le tailleur comme il s'en
 était vanté, ni par conséquent
 oncle d'Aladdin. Il était vérita-
 blement d'Afrique; et il y était
 né; et comme l'Afrique est un
 pays où l'on est plus entêté de
 la magie que partout ailleurs, il
 s'y était appliqué dès sa jeunesse,
 et après quarante années d'opé-
 rations de géométrie, de sursumi-
 gations et de lecture de livres de
 magie, il était enfin parvenu à
 découvrir qu'il y avait dans le
 monde une lampe merveilleuse
 dont la possession le rendrait
 plus puissant qu'aucun monar-
 que de l'univers s'il pouvait en
 devenir le possesseur. Par une
 dernière opération de géométrie,
 il avait connu que cette lampe
 était dans un lieu souterrain au
 milieu de la Chine, à l'endroit et
 avec toutes les circonstances que
 nous venons de voir.

Bien persuadé de la vérité de
 cette découverte, il était parti
 de l'extrémité de l'Afrique,
 comme nous l'avons dit; et après
 un voyage long et pénible, il était
 arrivé à la ville qui était si voi-
 sine du trésor.

Mais quoique la lampe fût cer-
 tainement dans le lieu dont il
 avait connaissance, il ne lui était
 pas permis néanmoins de l'enle-
 ver lui-même ni d'entrer en per-
 sonne dans le lieu souterrain où
 elle était. Il fallait qu'un autre y
 descendit, l'allât prendre et la
 lui mit entre les mains; c'est
 pourquoi il s'était adressé à
 Aladdin, qui lui avait paru un
 jeune enfant sans conséquence
 et très-propre à lui rendre ce
 service qu'il attendait du lui, bien
 résolu, dès qu'il aurait la lampe
 dans ses mains, de faire la der-
 nière fumigation que nous avons
 dite et de prononcer les deux pa-
 roles magiques qui devaient faire

E ne te rahi o te inoino te te
 taata tabutahu ia Aratini i to'na
 ueve rahi, rahi roa 'ere toni rahi;
 ninii ihora oia i te ma'ua roa no-
 na i nia i te auahi i tamau hia
 ana; e i te parau no raa e a
 oia i te hoe tau parau tabutahu,
 ma'iri a'ura i to'na ra vai raa mau
 te ofai tapoi no ta'ua apoo ra, e
 te vari atoa hoi e tei iho, hoe
 atoa 'tura horu e tei iha hia e
 ra'ua o Aratini a tae mai ai raa
 i te mataua ra.

Le ta papu hia 'tura e, e ere ma
 a'ura taua tabutahu a'rita ra te
 tuanaa no Mutafa, e te taata si'u
 ahu, mai atoa i a'ure haere no
 sa, e ere ma'iti a'ura i te pa'ino
 no Aratini. No Aferita mau ra oia,
 i reira hoi to'na 'anau raa; no te
 mea ra hoi, o to Aferita te feia i
 hau i te rave haere i te mau peu
 tabutahu, i to te mau vah'i atoa,
 ia haapii maite ia oia i tei reira
 mau peu mai te api raa mai a, e
 ia hope mai ia'na na matahiti e
 maha a'uru i te rave rahi i taua
 mau peu ra mai te taio atoa i te
 mau pata tabutahu, i'e aera oia e,
 e vai ra i te hoe mori mana i te
 ao nei, e mai te mea oia raa mai
 ia'na ta'ua mori ra, e hau roa 'u
 ia to'na mana i to te mau Arii atoa
 o te a'oi nei.

E mai te an i te iho ravea ho-
 pea no taua mau peu tabutahu ra,
 i te ihora oia e, tei raro a i te fe-
 nu'a, i ropu mau i Taina, te vai
 raa taua mori ra, i te vah'i mau a
 e mai te au hoi i te mau parau atoa
 ia ta'ou i hoi a'nei. No te iho papu
 raa oia, e tei reira mau taua ta'ua
 ra te vai raa, na reva mai ia oia
 mai te hopea mai, i te fenua ra
 i Aferita, mai ta ta'ou i parau a'e
 nei e i muri a te iho tere maoro
 e te hepeho pou sa tae mai oia i te
 oiro fa'ata roa i te vah'i tei reira te
 vai-ra'ua taua taua ma'iri ra. Ite
 no'ra ra oia, e tei reira mau taua
 mori ra te vai raa, ia i'e atoa ia
 oia, e ita e ita ia'na iho i rave
 mai; e ita iho hoi e ita ia'na i
 haere roa i'oto i te ana tei reira
 taua mori ra te vaiho raa hia Na
 te tahi e atura e pou i raro e ita i
 taua mori ra e a tou mai ai i roto
 i to'na rima e ita i'no reira oia i
 fili ai Aratini, no te mea, te ma-
 no ra hoi oia e, e tamaii faufaa
 ore oia, e a au ma'iri roa ia'na ia
 rare i taua ohipa ra e mai to'na
 fiafua i oia ia'na: na poua ma'iri
 ra oia e, ia roa mai taua mori ra
 i to'na rima, e tei reira oia e au
 fa'ahu ai te auahi e fa'ahiti ai i
 taua na parau a te tabutahu ra, ia
 tupu mau a hoi te mea ta ta'ou i

l'effet que nous avons vu, et sa-
 crifier le pauvre Aladdin à son
 avarice et à sa méchanceté, afin
 de n'en avoir pas de témoin. Le
 soufflet donné à Aladdin et l'au-
 torité qu'il avait prise sur lui
 n'avaient pour but que de l'ac-
 coutumer à le craindre et à lui
 obéir exactement, afin que lors-
 qu'il lui demanderait cette fa-
 meuse lampe magique, il la lui
 donnât aussitôt. Mais il lui arriva
 tout le contraire de ce qu'il s'était
 proposé. Enfin il n'usa de sa mé-
 chanceté avec tant de précipitation
 pour perdre le pauvre Alad-
 din, que parce qu'il craignit que,
 s'il contestait plus longtemps
 avec lui, quelqu'un se vint à le
 entendre et n'aurait pu le lui
 cacher.

Quand le magicien africain vit
 ses grandes et belles espérances
 déçues à n'y revenir jamais, il
 n'eut pas d'autre parti à prendre
 que de retourner en Afrique.
 C'est ce qu'il fit dès le même jour.
 Il prit sa route par détours pour
 ne pas rentrer dans la ville d'où
 il était sorti avec Aladdin. Il avait
 à craindre, en effet, d'être ob-
 servé par plusieurs personnes
 qui pouvaient l'avoir vu se pro-
 mener avec cet enfant et revenir
 sans lui.

Selon toutes les apparences,
 on ne devait plus entendre parler
 d'Aladdin. Mais celui-là même
 qui avait eut le perdre pour ja-
 mais n'avait pas fait attention
 qu'il lui avait mis au doigt un
 anneau qui pouvait servir à le
 sauver. En effet, ce fut cet an-
 neau qui fut cause du salut d'Al-
 laddin, qui n'en savait nullement
 la vertu; et il est étonnant que
 cette pierre, jointe à celle de la
 lampe, n'ait pas été ce magicien
 dans le dernier désespoir. Mais
 les magiciens sont si accoutumés
 aux disgrâces et aux événements
 contraires à leurs souhaits, qu'ils
 ne cessent, tant qu'ils vivent, de
 se repaître de fumée, de chimères
 et de visions.

Aladdin, qui ne s'attendait pas
 à la méchanceté de son faux
 oncle après les caresses et le
 bien qu'il avait fait, fut dans un
 étonnement qu'il est plus aisé
 d'imaginer que de représenter
 par des paroles. Quand il se vit
 entré tout vif, il appela mille
 fois son oncle en criant qu'il était
 prêt à lui donner la lampe; mais
 ses cris étaient inutiles, il n'y
 avait plus moyen d'être entendu.

(La suite au prochain numéro.)

ite aenei, e ia pohe roa 'u hoi taua
 tamaiti aroha ra o Aratini, e fa-
 tia raa i te hinaroo nou'ou, e ho-
 ra e i'e haminou oia o taua taata tabu-
 tahu a'frita ra, e ia ore roa 'u hoi
 ia tae mai te hoe ite i te roa raa
 mai taua ta'ua ra ia'na. A'fa 'u
 e mau e i'opara i te haamou'ou-
 na'ia oia i'ia iho ia Aratini, ma'ori
 ra, e ia mata'u mai oia ia'na e ia
 faaroo papu mai oia i'ia o parau;
 e ia ani atu hoi te taata tabu-
 tahu i taua mori tabutahu ra, e
 horoa moa mai ia oia mai te tabi-
 tohito ore. A'ita 'tura ra; i te ma'ua
 i manao ra. Fa'ita ra hoi no 'tura
 oia i to'na hinaroo haminou i'ia
 pohe atoa o Aratini i'i, te ma'ua
 ra hoi oia e, ia rorooa no' u te roa
 maroro raa, e roa i'ia te taata i te
 haere mai, e ite 'tura ia taua mea
 ta'na hinaroo i'erevahu'oua raa.

E ia i'ite taua taata tabutahu
 a'frita ra, e ita 'tura e roa faa-
 buo mau taua ta'ua i nou'ou rahi-
 hia e ana ra, a'ita 'tura'na e ra-
 vea tere, ma'iri ra i te hoi fa'ah'i
 Aferita. E ita taua mahana ra, haere
 atura oia. Ua ne te a'lea e ra'no na
 haere, ia ore hoi oia ia tae fa'ahu
 i roto i te i'ore hoi haere hiamai e
 raa o Aratini. Te ta'ua mau ra
 hoi oia, o te i'e mai te taata ia'na,
 e i'hoi raa mai oia'naa iho, mai
 te i'e papu hoi raa i taua oia
 Aratini i'ore haere raa i te papoi.

Hape hia 'tura a, ua moe roa o
 Aratini, e ita e faaroo fa'ahon hia
 te parau no'na. A'feti ra taua taata
 tabutahu ra, o tei hinaroo mau i te
 haapoo roa ia'na, a'ita i'ia hoi
 haamano e, ua taua oia i te hoe
 ta'ua i nia i te rima o Aratini o te
 riro alu e'ora no'na. No taua ta-
 pea mau rahi hoi, o'ra'ama'i ai o
 Aratini, a'ita ra' hoi o Aratini i te
 i'e mana o taua ta'ua raa; e i'ea
 maere rahi, te mea a'iti i rahi roa
 'u te pesapa o taua taata tabu-
 tahu ra i'ere raa i te mori e i te
 ta'ua rima'ou hoi. Ua ma'uta no
 ra hoi hoi i'ia tabutahu i te haama
 e te manua ore raa mai te mau
 mea i hinaroo hia e ratou ra; e
 ore roa ratou e i'ia i te rave rahi
 e taua mau ohipa tabutahu ra e fae
 no'na i to i'itohu ra pohe raa.

O Aratini ra hoi, o te i'ore roa
 'u i manao e, e haminou i'no mau
 taua pa'ino haavare no'na ia'na ra,
 i muri a te moe a'upourou raa
 e te mau ma'iti aloa ta'na i horoa
 mai no'na, ua rahi roa i to'na
 maere, e ita e nebenehe ia fa'ite
 na roto i te parau, e tia ra ia ma-
 noa moa i roto i te an, i te huru
 o te rahi o to'na maere. Ia i'e ra
 hoi oia ia'na i'ia i te opani'ora no
 raa hia i roto i taua apoo ra, pi
 no'na 'tura oia i taua taata tabu-
 tahu ra, mai te parau atu e horoa 'u
 oia i taua mori ra i roto i to'na
 rima: a'ita roa ra e faufaa i taua
 mau pi'na'na ra, a'ita hoi e ravea
 e faaroo fa'ahon hia mai ai.

(Et te P'ati taua nei te vah'i no mauri hoi.)